

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° 38 - 2025 relative à l'approbation des taux applicables et conditions d'accès pour les actions de mobilité d'études et de stage Erasmus +

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve les taux applicables et les conditions d'accès pour les actions de mobilité d'études ou de stage dans le cadre du programme Erasmus + au titre de l'année 2025/2026

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	18
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 04/07/2025

La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note Taux applicables Erasmus +

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **07.07.2025**

Document mis en ligne le : **07.07.2025**